

Conditions générales Matho Design

Matho Design est le nom commercial de la SRL Janties, agissant en tant qu'entité juridique.,

L'exécution et le paiement de nos prestations sont soumis aux présentes conditions générales. Aucune déviation de ces conditions générales ne peut être autorisée, sauf si cette déviation est expressément notée dans ces conditions générales ou si cette déviation est acceptée au moyen d'un document écrit venant de la direction de notre société. Les présentes conditions générales sont d'application pour tous les devis, toutes les commandes et tous les accords de et avec notre société. Les conditions générales du client sont expressément exclues. L'application de ces conditions générales est acceptée par le maître d'œuvre lors de la conclusion d'un accord ou lors de l'acceptation d'une livraison.

Pour engager notre société, toute commande doit avoir été confirmée en nos bureaux, revêtue de la signature originale d'une personne habilitée. Nous prenons les mesures nécessaires afin de respecter les délais de livraison et nous n'acceptons aucune pénalité de retard.

Pour être valable, toute plainte doit être transmise par courrier recommandé et nous parvenir au plus tard dans les huit jours suivant la réception des marchandises. Toute plainte formulée après ce délai ne sera pas acceptée

Toutes les factures sont payables à 8793 Waregem, au siège de la société SRL Janties, Schoendalestraat 111. Sauf stipulation contraire et écrite, nos factures sont payables au comptant, sans escompte. Toute somme non payée à la date d'échéance sera de plein droit et sans mise en demeure majorée d'un intérêt au taux de 10%, ou au moins du pourcentage déterminé par la loi. En cas de non paiement total ou partiel de la dette à la date d'échéance, sans raisons sérieuses et après une mise en demeure infructueuse, le solde de la dette sera majoré de 12% avec un minimum de € 200,00 et un maximum de € 2.500,00. Le non paiement à la date d'échéance d'une seule facture, rend le solde dû de toutes les autres factures, même les factures non échues, immédiatement exigible.

En cas d'inexécution par l'acheteur de ses obligations, la vente pourra de plein droit et sans mise en demeure être résolue à charge de l'acheteur, et ce sans préjudice des droits de la SRL Janties d'exiger des dommages et intérêts. La manifestation de volonté par courrier recommandé suffira à cet effet. De même, la SRL Janties se réserve le droit d'annuler toutes les commandes en cours émanant du même client, sans mise en demeure préalable et sans recours en dommages.

Lorsque la solvabilité de l'acheteur se détériore, mettant en question la confiance de la bonne exécution de ses obligations, la SRL Janties se réserve le droit d'exiger des garanties. En cas de refus de l'acheteur de fournir ces garanties, la SRL Janties a le droit d'annuler entièrement ou partiellement la commande.

En cas d'annulation unilatérale de la vente par le client, ainsi qu'en cas de décès du client ou du bénéficiaire, celui-ci ou ses héritiers seront tenus de payer, outre les frais déjà effectués, un dédommagement équivalent à 40% du montant de la facture ou de la commande.

Sans préjudice du risque de l'acheteur au sujet des marchandises vendues, la SRL Janties se réserve le droit de propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement intégral de la somme due. Les acomptes versés restent acquis à la SRL Janties pour compenser les éventuelles pertes en cas de revente. Jusqu'à ce moment il est formellement interdit à l'acheteur de revendre ou de mettre en gage les marchandises à des tiers.

Lorsque la mise en œuvre s'avère techniquement impossible ou qu'elle n'est pas conforme aux normes en vigueur, la SRL Janties se réserve le droit d'annuler l'offre et/ou la commande sans donner droit à un quelconque dédommagement.

Lorsque la commande ne peut pas encore être livrée 3 mois après la date de livraison convenue pour des raisons hors de la volonté de la SRL Janties, le prix sera majoré de 5% du prix de vente total de l'installation, et sera répété tous les trimestres.

La facturation s'effectue selon le schéma suivant :
40% lors de la commande signée, payable endéans les 5 jours ouvrables
60% au moment de la livraison

En cas de paiement en retard, la livraison sera suspendue et si nécessaire, nos conditions de vente seront appliquées. Si l'avance n'a pas été payée avant le commencement des travaux, SRL Janties réserve le droit de ne pas engager les travaux.

Lorsque la livraison ne peut pas encore être faite 3 mois après la date convenue pour des raisons hors de la volonté de la SRL Janties, vous recevrez une facture d'acompte supplémentaire de 30% du prix de vente total.

Le délai de livraison vous est communiqué après la commande et le paiement de l'avance. SRL Janties n'est pas tenue de verser des dommages et intérêts suite à des livraisons en retard lorsque la raison n'est pas imputable à la SRL Janties.

En cas de contestation, seulement les Tribunaux de l'Arrondissement de Courtrai ou un Tribunal au choix de la SRL Janties seront autorisés de prendre une décision. Seulement le Droit Belge sera d'application.